
Rapport de Marchand et Clémence, membres du comité de surveillance de Paris, de retour de mission dans les départements de Seine-et-Oise et Oise, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Rapport de Marchand et Clémence, membres du comité de surveillance de Paris, de retour de mission dans les départements de Seine-et-Oise et Oise, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 376-377;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39656_t1_0376_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Bachelier [Bachelu], ci-devant prêtre, est admis à la barre.

Citoyens législateurs, j'ai été ordonné prêtre en 1758, le 22 décembre; j'étais de bonne foi, je croyais au christianisme et à tous les mystères, parce que je ne m'étais jamais occupé que de mes études et de mes cahiers et livres de théologie.

Je ne reçus cependant point le Saint-Esprit dans ma promotion au sacerdoce, puisque jamais je n'eus l'esprit des prêtres, qui n'est en général qu'un esprit d'orgueil, d'ambition et de domination; qu'un esprit de cupidité, d'avarice et d'intérêt; qu'un esprit de mensonge, d'erreur, de superstition et de fanatisme; je ne donnai jamais dans tous ces travers, et j'étais bien éloigné de croire que les prêtres n'étaient que des fourbes et des imposteurs, des charlatans et des hommes cruels, sanguinaires et barbares, qui étayaient toutes leurs fourberies et impostures sur le sang humain, qu'ils faisaient couler à grands flots selon les circonstances; de sorte que je ne fus jamais prêtre que par mon ordination à la prêtrise, et nullement dans le sens que je viens de développer; car tout au contraire, je m'étais persuadé (et sans cette persuasion je ne me serais jamais fait prêtre) que l'esprit des prêtres était un esprit de noblesse de sentiment, de générosité et de désintéressement, de sacrifice et d'immolation pour le bien des peuples.

Mais après trois ou quatre ans de prêtrise, attaché que j'étais par droit de naissance à la familiarité de Dôle, où je me fis recevoir tout de suite, et vivant donc avec ce corps de prêtres familiers, je vis que je m'étais abusé et trompé sur leur compte; et, à force de réflexions et de méditations, je parvins à regarder le christianisme comme une fable, et tous ses mystères comme un tas d'impertinences, de sottises et d'absurdités, pour ne pas dire de blasphèmes et d'impiétés, puisque l'Être suprême, de la manière dont les prêtres nous le dépeignaient, n'était qu'un jongleur, un monstre dévorant, sanguinaire, cruel et barbare, propre seulement à jeter la crainte, l'épouvante et la terreur parmi les hommes, et les éloigner de sa monstrueuse divinité avec horreur.

Aujourd'hui donc, que les lumières éternelles de la philosophie commencent à se propager et à percer partout, et ne nous montrent qu'un Dieu souverainement bienfaisant, tel qu'il est en effet, et qu'il est permis de secouer et de fouler aux pieds tous les préjugés d'une religion fausse et ridicule, appuyée sur des fables qui n'ont pas le sens commun, d'une religion qui ne se soutenait que par le fer et la flamme, et qu'il ne doit plus être question que d'une religion naturelle, douce, pure et simple comme la nature, qui nous rappellera sans cesse son divin auteur, et nous portera au bien, je dépose dans cette enceinte mes lettres de prêtrise, mes bréviaires, et autres livres soi-disant de piété, avec des sermons et panégyriques que je fis dans mon jeune âge.

La citoyenne Royer demande à la Convention nationale de faire faire l'échange des prisonniers à Mayence.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

La commune de Jouy, district de Rosay, département de Seine-et-Marne, envoie des observations sur les contributions foncière et mobilière.

Renvoyé au comité des finances (2).

Les citoyens Marchand et Clémence rendent compte de leur mission dans le district de Gonesse, qu'ils ont parcouru; il remettent sur l'autel de la patrie tout ce qu'ils possèdent en argenterie et autres hochets inutiles. Ils amènent en outre à la Convention 9 chariots de cuivre et de fer, et en annoncent davantage dans les magasins de Luzarches.

Mention honorable de l'offrande, insertion au « Bulletin », renvoyé au comité de Salut public (3).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

Deux commissaires du conseil exécutif dans le département de Seine-et-Oise se sont présentés à la barre avec plusieurs sans-enlottes de diverses communes pour répondre à des calomnies répandues contre eux. Ils en ont demandé justice, en attestant que toute leur conduite avait eu pour objet de faire la guerre aux accapareurs, aux fanatiques, aux malveillants de toute espèce.

Il sera fait mention honorable de leur conduite au procès-verbal.

Suit le texte du rapport de Marchand et Clémence, d'après un document de la Bibliothèque nationale (5).

RAPPORT FAIT A LA CONVENTION NATIONALE PAR MARCHAND ET CLÉMENCE, MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DÉPARTEMENT DE PARIS, ENVOYÉS PAR LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SÛRETÉ GÉNÉRALE RÉUNIS, DANS LES DÉPARTEMENTS D'OISE ET DE SEINE-ET-OISE.

Représentants du peuple, vos comités de Salut public et de sûreté générale réunis nous ont envoyés propager l'esprit public, renverser le fanatisme, arrêter les gens suspects, et profiter, en faveur de la République, des bonnes dispositions du peuple : notre mission est achevée; nous venons vous en rendre compte.

Dans le département d'Oise, nous avons arrêté

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(4) *Auditeur national* [n° 435 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793)], p. 2].

(5) Bibliothèque Nationale : une page in-folio. Lb⁴¹, n° 4683.

(1) *Moniteur universel* [n° 71 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793)], p. 287, col 3].

une centaine de prêtres, de religieuses, de feuilants, qui ne savaient pas, disaient-ils, qu'il fallût, pour être républicains, sacrifier tout pour son pays... Ils sont à Chantilly, où ils ont tout le temps de l'apprendre et de dire leur bréviaire.

Vous voyez devant vous un échantillon des riches ornements qu'offre à la République la ville de Senlis, ainsi que la garde-robe du fameux Roquelaure, son ancien évêque.

Dans le département de Seine-et-Oise, nous avons marché le même pas. Levasseur, représentant du peuple, est venu couronner l'œuvre; et, grâce à son sans-culottisme avéré et son énergie républicaine, les ennemis de la liberté, les fanatiques, qui infectaient cette contrée, sont rentrés dans la poussière et dans les prisons.

Bientôt la statue de la liberté s'élèvera partout sur les autels si longtemps déshonorés par d'infâmes gibets.

Luzarches donne à la Convention, et nous en sommes porteurs, des dépouilles de chasses renfermant de prétendues reliques que nous avons fait profondément enterrer; des calices, des soleils et des saints, etc., etc. Luzarches, pour toute reconnaissance, demande que vous restiez fermes à votre poste, jusqu'à ce que la patrie soit hors de tout danger.

Senlis et les communes qui l'avoisinent vous envoient :

Encore des chasses, des croix, des crosses, des calices, des soleils, des ciboires;

Des bijoux d'or et des pierreries.

Senlis a fait tomber toutes les grilles de fer et les cloches qui se trouvaient dans son sein.

Le directoire du district en a fait faire autant aux communes environnantes; et, dans ce moment, nous avons à Senlis et à Luzarches, à la disposition de la République, plusieurs millions pesant de cuivre, de fer, de plomb, de cloches, qui seront bientôt dans les magasins de Paris.

Les patriotes de Senlis ont déployé un grand caractère: ils ont terrassé le fanatisme avec une vigueur vraiment républicaine; ils se sont montrés avec un courage énergique.

En échange des trésors qu'ils vous offrent, ils demandent pour la compagnie de canonniers déjà formée dans leur ville, deux pièces de canon... Nous les demandons pour eux avec instance; ils s'en serviront utilement pour la République.

Nous amenons avec nous 10 hommes, dont les têtes coupables paraissent vouées à l'échafaud.

Un Oudaille, scélérat contre-révolutionnaire, prêtre infâme et fanatique.

Un Dufresnoy, un Lenturmé, monstres abominables, qui pervertissaient, à Senlis, de malheureux enfants qu'ils entraînaient dans des retraites obscures, pour y entendre leurs messes et les fanatiser.

Nous avons entre les mains, et nous les déposerons à vos comités, les preuves de leurs crimes.

Le frère du vertueux Rolland est aussi avec nous : son nom seul a paru suspect : de plus, il était moine... et l'est encore.

Voilà des drapeaux où l'on voit des fleurs de lys, des armoiries. Nous nous promettons d'y mettre le feu et de danser autour la *Carmagnole*.

Les canonniers de Bon-Conseil, un détachement de l'armée révolutionnaire de la même section, et 26 gendarmes du Luxembourg ne

nous ont pas quittés depuis six semaines. Ce sont des républicains courageux et pleins de vertu. Partout ils se sont montrés avec cette fermeté imposante qui pulvérise les ennemis du bien et ranime le courage des amis de la liberté.

Dans toutes les Sociétés populaires que nous avons formées, ils ont propagé les vrais principes et prêché l'amour de la patrie.

La calomnie a fait tous ses efforts pour nous atteindre : fermes de notre conscience, nous lui avons opposé la vérité de nos actions et nous l'avons réduite au silence.

A toute heure du jour et de la nuit, les canonniers, les volontaires de Bon-Conseil et les gendarmes sont prêts, au moindre signal de la Convention, à voler partout où elle l'ordonnera.

Et le comité de surveillance du département de Paris sera toujours glorieux quand la Convention nationale choisira quelques-uns de ses membres pour les accompagner et les guider dans le chemin de la gloire et de la liberté.

CLÉMENCE, MARCHAND,

Membres du comité de surveillance du département de Paris, séant rue de la Convention.

Le comité de surveillance du département de Paris ayant entendu le rapport de ses deux collègues, arrête qu'il sera imprimé, affiché, envoyé aux sections, aux Sociétés populaires, à Senlis et à Luzarches.

Les membres du comité,

MOESSARD, CHERY, DELESPINE, GENOIS, DEDOUVRES, NICOLAS, FRANCHET, L'ECRI-VAIN, FOURNEROT, GUIGNE JEUNE.

Le représentant du peuple Cavagnac (Cavaignac), à Auch, rend compte des progrès de la raison dans ce département; il envoie la déclaration du citoyen Gaud, ci-devant prêtre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé au comité des secours publics (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le représentant du peuple Cavaignac écrit d'Auch le 3 frimaire :

« La levée extraordinaire des chevaux s'opère avec activité dans la 12^e division que vous avez confiée à ma surveillance. Je les réunis à Auch, où déjà sans doute ils seraient tous en dépôt, si les localités l'eussent permis. Je fais construire des crèches dans les temples; la République aura là de superbes écuries. Dans ce pays, généralement stérile, j'ai rencontré bien des obstacles;

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(2) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793). M. Aulard dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 662, ne reproduit que le texte incomplet du *Moniteur*.